AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DÉTACHÉS SUR MISSIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ADMINISTRATION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS AU LIBAN**

**Année Scolaire 2024-2025**

# NOTICE EXPLICATIVE

Toute candidature doit respecter **trois étapes** :

- remplir les conditions préalables à la candidature ;
- compléter votre dossier avec ses pièces jointes ;
- transmettre le dossier et les pièces par voie numérique **avant le 18 février 2024 minuit (heure de Paris)**, conjointement
  - à l'établissement support du poste vacant ;
  - au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) du poste diplomatique : dani.joseph@aefe-liban.fr.

## I. CONDITIONS PRÉALABLES

Pour vous porter candidat, vous devez :

- être titulaire de la fonction publique à la date de votre candidature ; pour les enseignants, titulaire d'un corps enseignant ;
- détenir une certification dans la discipline du poste faisant l'objet de la candidature ;
- si vous êtes détaché, être arrivé au terme de votre détachement (hors priorité définie par l'AEFE).

## II. DOSSIER DE CANDIDATURE

### 1. Choisissez vos postes

Les postes vacants sont publiés sur le site de l'AEFE en un tableau régulièrement mis à jour ; ils sont également disponibles sur le site des établissements et sur le site de l'Ambassade de France au Liban.

### 2. Constituez votre dossier :

a. télécharger le dossier-type ;
b. renseignez le document Word en vous aidant de la note d'information de l'AEFE et sans oublier aucune rubrique ;
c. rassemblez toutes les pièces justificatives (liste à cocher en annexe 3).

## III. TRANSMISSION DU DOSSIER

### 1. Convertissez votre dossier en un fichier PDF unique d'une taille inférieure à 7 Mo

Votre dossier se compose :

- du dossier de candidature complété ;
- de la liste récapitulative des pièces justificatives (annexe 3 de la présente notice), à cocher ;
- de l'ensemble des pièces justificatives.

### 2. Envoyez votre dossier en pièce jointe par courrier électronique

- à l'établissement du poste choisi ;
- au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade : dani.joseph@aefe-liban.fr.
  **N.B. En cas de dossiers différents, c'est le dossier envoyé au SCAC qui fait foi.**

☞ **AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU RETARDATAIRE NE SERA EXAMINÉ**

**Il est de votre responsabilité de vérifier la bonne réception de votre dossier par le poste diplomatique et par l'établissement. Si le fichier n'est pas arrivé au poste, en particulier pour cause de taille excessive, celui-ci décline toute responsabilité dans sa non prise en compte.**

# ANNEXE 1 : BARÈME

Les candidatures seront classées selon trois séries de critères :

1. priorités de l'AEFE ;
2. critères fixes ;
3. critères complémentaires.

## 1. Critères prioritaires de l'AEFE

Voici l'ordre des priorités défini par l'Agence :

1. les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an dans l'établissement (ex TNR). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2024. Les enseignantes et enseignants de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire ;
2. les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration ou expatriés du pays touchés par une mesure de carte des emplois. Les ex-personnels de droit local de l'établissement (PDL) lauréats de concours et titularisés en France (lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement) qui sont établis dans le pays ou justifient d'un suivi ou rapprochement de conjoint à la date de la CCPL ;
3. les conjoints* des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements conventionnés de l'AEFE, des personnels expatriés du MEAE, y compris ceux nouvellement nommés (c'est la notion de conjoint qui doit être reconnue et non le statut de celui-ci)
   **conjoint au sens strict de l'état civil ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)* ;
4. les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local dans l'établissement (contrats à temps incomplet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'au moins 15 jours ouvrables) ;
5. les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2024 (dans un pays autre que celui où ils exercent).
6. toute autre candidature.

## 2. Critères fixes

À l'intérieur de chaque priorité de l'AEFE, les critères fixes suivants s'appliquent :

a. critère fixe 1 : l'échelon, sur **50 points** ;
b. critère fixe 2 : les grilles de rendez-vous de carrière, sur **40 points** ;
c. critère fixe 3 : le nombre d'année de TND ou de contrat local dans l'établissement, sur **5 points** ;
d. critère fixe 4 : les remplacements déjà effectués dans l'établissement, sur **5 points**.

Ils sont notés de la façon suivante :

a. **Critère fixe 1** :

| **Échelon** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** | **≥ 10, HC, CE** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Points attribués** | **15** | **20** | **25** | **30** | **35** | **40** | **45** | **50** |

b. **Critère fixe 2** :

| Avis final du MENJ | Excellent | Très satisfaisant | Satisfaisant | À consolider | Sans RDV de carrière, échelon ≤ 5 | Sans RDV de carrière, échelons 6-9 | Sans RDV de carrière, échelon ≥ 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Points attribués** | **40** | **35** | **20** | **10** | **20** | **30** | **35** |

c. **Critère fixe 3** :

- 1 point par année

Le critère est plafonné à **5 points**.

d. **Critère fixe 4** (ne prend en compte que les remplacements à temps plein) :

- remplacement de 2 mois à un an : 1 point ;
- remplacement de 1 an et plus : 2 points ;
- + 1 point par année supplémentaire.

Le critère est plafonné à **5 points**.

### 3. Critères complémentaires

Les critères complémentaires représentent une série de bonifications dont l'ensemble ne peut dépasser **20 points**.
Ils ne représentent nullement un ensemble d'exigences pour l'admissibilité de la candidature.
Chacun d'entre eux doit être justifié par l'une au moins des pièces justificatives figurant dans le tableau-barème suivant :

| **Critère** | **Points attribués** | **Pièces justificatives exigées** |
|---|---|---|
| Expériences, préalables à la candidature d'au moins une année scolaire complète et à temps plein, dans les autres établissements conventionnés au Liban | 5 points | *Tout document officiel (y compris fiche de synthèse i-Prof) prouvant l'expérience telle que décrite dans l'énoncé du critère* |
| Éducation inclusive | 4 points | *CAPASH ou CAPPEI ; mention de l'état de service sur la fiche i-Prof.* |
| Éducation prioritaire | 4 points | *Mention de l'état de service sur la fiche i-Prof.* |
| FLE / FLS | 4 points | *Certification complémentaire FLE/FLS ou Master FLE.* |
| Éducation artistique et culturelle | 4 points | *Certification complémentaire arts, théâtre, danse ou audiovisuel…* |
| DNL anglais ou arabe | 4 points | *Certification complémentaire DNL* |
| Expérience d'enseignement, préalable à la candidature d'au moins trois années scolaires à temps plein, dans le réseau des établissements partenaires homologués | 3 points | *Contrat de travail* |

☞ **EN CAS D'EX-ÆQUO, LA DATE ET L'HEURE DE LA RECEPTION DU DOSSIER COMPLET FERONT FOI**

☞ **UN SEUL ET MÊME DOSSIER SERA ENVOYÉ AU POSTE DIPLOMATIQUE, CHARGE À VOUS DE L'ADRESSER AUX ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS VOUS CANDIDATEZ**

# ANNEXE 2 : INFORMATIONS

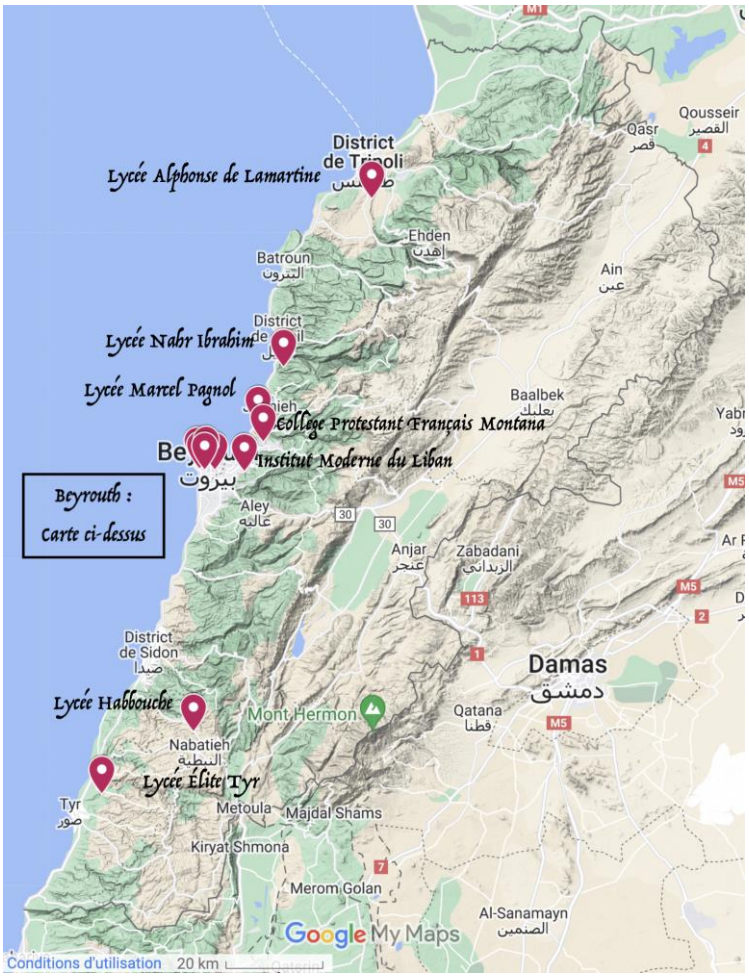


**Éléments de contexte**

Les établissements conventionnés sont en majorité situés à Beyrouth (carte ci-dessus). La carte ci-contre situe les autres.

Le Liban, premier réseau d'enseignement français au monde, reste un pays attractif en dépit de la crise, tant par le niveau général des élèves que par le mode de vie et la chaleur de l'accueil libanais.

L'attention des candidats est toutefois attirée sur des points contextuels à prendre en compte pour éclairer leur candidature au Liban :

- le droit du travail, qui rend difficile tout emploi aux conjoints des personnels détachés ;
- le statut privé et de droit libanais des établissements ;
- la nécessité d'un véhicule pour les établissements situés hors Beyrouth, dans un contexte d'augmentation des coûts y afférant ;
- un public d'élèves majoritairement local dans un contexte de francophonie en recul, faisant du français une langue de scolarisation ;
- l'obligation faite aux élèves libanais à passer le brevet du pays, rendant nécessaires des aménagements au programme français.

**Informations importantes liées à la circonstance économique**

L'attention des candidats est appelée :

- sur l'instabilité économique et sécuritaire dans le pays ;
- sur une économie majoritairement non bancaire et dollarisée (nécessité de provision d'argent liquide) ;
- sur les pénuries d'électricité et problèmes ponctuels d'approvisionnement, notamment en médicaments.

*Consultez la page « conseils aux voyageurs » sur le site du MEAE et rapprochez-vous des établissements ou du poste diplomatique/consulat général).*

## ANNEXE 3 : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

| | | |
|---|---|---|
| **Nom :** | **Grade :** | **Discipline :** |

**Veuillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :**

- ☐ Dossier de candidature AEFE rempli et signé*****
- ☐ Curriculum Vitae*
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Copie des diplômes de l'enseignement supérieur
- ☐ Copie de l'arrêté de titularisation (copie i-Prof acceptée) *****
- ☐ Copie d'écran de la fiche de synthèse i-Prof*
- ☐ Copie du dernier arrêté de promotion (copie i-Prof acceptée) *****
- ☐ Copie des rapports d'inspection, rapports de visite ou CR du rendez-vous de carrière
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) *****
- ☐ Copie du livret de famille
- ☐ Pièce justificative d'un des critères prioritaires de l'AEFE (TND, PDL, conjoint d'expatrié, personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de détaché)
- ☐ Justificatif de suivi de conjoint (si, au 4 mars 2024, le conjoint justifie d'une embauche dans le pays au plus tard à la date du 10 septembre 2024)
- ☐ Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- ☐ Copie de l'arrêté de détachement (personnels en détachement)
- ☐ Copie d'attestations ou certifications demandées dans la fiche de poste
- ☐ Copie des contrats de travail locaux ou autre document officiel justifiant d'une expérience locale précédant la candidature
- ☐ CAPASH/CAPPEI/justificatif d'états de service en éducation inclusive (copie i-Prof acceptée)
- ☐ Justificatif d'états de service en éducation prioritaire (copie i-Prof acceptée)
- ☐ Certification complémentaire FLE/FLS
- ☐ Certification complémentaire Arts (option : .....)
- ☐ Certification complémentaire DNL (langue : .....)

* **Pièce à fournir obligatoirement.**

## ANNEXE 4 : CALENDRIER

| | |
|---|---|
| **Date limite d'envoi des candidatures** | **18 février 2024 minuit** |
| **Traitement des dossiers** :<br>- rappel : aucun dossier incomplet ne sera examiné<br>- un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès réception. | **Entre le 19 février et le 3 mars 2024** |
| **Étude et classement des dossiers en commissions paritaires** | **4 mars 2024** |
| **Proposition de poste** par courriel à votre adresse de référence | **À partir du 4 mars 2024** |